



L'éleveur

L'éleveur DOIT théoriquement vous remettre :

- ❖ Au moment du versement du premier acompte : un certificat de vente reprenant les coordonnées complètes du vendeur, de l'acheteur et du chaton, le prix du chaton et le montant de l'acompte déjà effectué.
- ❖ Au moment du versement du solde du prix et de la livraison du chaton :
 - Le carnet de vaccination avec les coordonnées de son vétérinaire. Votre chaton doit être vacciné complètement pour un an, c'est-à-dire deux vaccinations contre le typhus, le coryza et le calcivirus, ainsi que la notification de tous les vermifuges déjà effectués.
 - Si vous achetez un chaton à l'étranger, il doit être vacciné contre la rage et posséder un carnet de vaccination européen, ce qui signifie qu'il doit être pucé électroniquement (la puce électronique a remplacé le tatouage).
 - Un certificat de vente définitif (prouvant l'acquittement du solde du prix et la livraison du chat) et de garantie. La garantie porte sur l'absence de malformations (héréditaires ou congénitales) et de paleucopénie infectieuse (typhus).
- ❖ En principe les parents de votre chaton ou le chaton lui-même doit être testé non porteur du FELV (la leucose), du FIV (le sida du chat) ou de la PKD (polykystose rénale) par ADN. Vous avez le droit d'exiger copie des résultats de ces tests. Concernant les tests PKD, exigez au moins copies des tests génétiques des parents.
- ❖ Certains éleveurs vous offrent la puce électronique permettant de l'identifier facilement en cas de perte ou de vol, mais ce n'est malheureusement pas encore une obligation de leur part...
- ❖ Le pedigree : exigez-le, car un chaton sans pedigree, même destiné à la compagnie, ne sera jamais reconnu "chat de race" : il ne sera que de type persan et aucun recours ne pourra être intenté contre l'éleveur en cas de problème puisque votre chat ne portera pas le nom de la chatterie. Ne vous laissez pas abuser par des éleveurs peu scrupuleux qui vous disent que le pedigree coûte cher. C'est faux : un pedigree vaut environ vingt cinq euros !

Etudiez l'environnement dans lequel a été élevé votre futur chaton :

- ❖ Dans la mesure du possible, allez chez l'éleveur.
- ❖ Sur place, humez et regardez... L'hygiène de la maison vous paraît-elle correcte ou règne-t-il de mauvaises odeurs ? Attention : Manque d'hygiène = risque de maladie...
- ❖ Les bacs à litières sont-ils propres ?
- ❖ Votre chaton a-t-il été élevé dans la famille ou dans une pièce à part, voire pire, en cage ? NE VOUS LAISSEZ PAS ABUSER par ce que l'éleveur vous racontera : un chat élevé en cage ou dans une pièce à part est, par définition, mal socialisé par rapport à l'homme et restera toujours, quoi que vous fassiez, méfiant et peu câlin.

- ❖ Les chats de l'éleveur sont-ils sociables ou s'enfuient-ils à votre approche ? Un chaton en bonne santé est éveillé, joueur, câlin et ne doit pas s'enfuir à votre approche. Il doit accepter d'être caressé et pris dans les bras. Prenez votre temps pour le choisir. Evitez les gestes brusques, parlez d'une voix calme, sachez qu'un chat est très sensible aux odeurs.

Puis examinez le chaton choisi :

- ❖ Les oreilles ne doivent pas être abîmées, ni être remplies de cérumen ou d'autres sécrétions noires (signe de gale). Une odeur désagréable peut indiquer une infection.
- ❖ Sa dentition doit être complète. Les gencives, le palais et la langue doivent être roses et saines et inodores.
- ❖ Ses yeux et son nez doivent être propres, sans écoulement ni croûte.
- ❖ Le pelage doit être propre et brillant. En caressant sa fourrure à rebrousse-poil, veillez à ce qu'il n'y ait pas de petits points noirs (signe de puces). Le poil doit être complet et sans tonsures.
- ❖ Demandez à l'éleveur à quelle date son dernier vermifuge a été fait et si le chaton fait bien ses besoins dans un bac à litière. Sachez qu'un chaton qui n'a pas été éduqué par sa mère à être propre est très difficilement rééducatable.
- ❖ Si son petit derrière est souillé ou que son ventre est ballonné, le chaton a des problèmes digestifs. La présence de ce qui ressemble à des grains de riz signifie que le chaton a des vers et n'a peut-être pas été vermifugé correctement.
- ❖ Enfin, dans les 7 jours qui suivent votre achat, amenez votre chat chez votre vétérinaire pour un bilan complet de santé. Si une maladie visée par la loi sur les vices rédhibitoires, une anomalie congénitale ou comportementale grave est décelée à ce moment-là, vous pouvez faire jouer les garanties de la vente (valable dix jours) et soit vous faire rembourser, soit remplacer le chaton avant de vous y être attaché.
- ❖ Le prix d'un chaton chinchilla varie fortement suivant qu'il est dit de compagnie (porteur de défauts génétiquement transmissibles, donc interdit de reproduction et inapte aux expositions félines), de reproduction (atteint de défauts visibles ou non mais qui ne sont génétiquement pas transmissibles), de concours (très proche des standards, donc apte à la reproduction et aux expositions) ou top show (sans aucun défaut... autrement dit la perle rare qui fera la tête des podiums).